GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

..... LYON

Folio : 28/121

Date : 18/07/2006

BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n°de dépôt : **A2006/014513**
n°de gestion : **1992B00989**
n°SIREN : **333 977 445 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 18/07/2006 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

SOFONLY société anonyme

51 boulevard Vivier Merle 69003 Lyon -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :
procès-verbal d'assemblée générale ordinaire (2 exemplaires)

Concernant les évènements RCS suivants :
renouvellement de mandat

GROUPE alliade

sofonly

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 JUIN 2006

L'an deux mille six,
et le vingt-neuf juin à 9 heures,

Les actionnaires de SOFONLY, Société Anonyme au capital de 20.320.224 euros, dont le siège social est à Lyon 3ème, 51, boulevard Vivier-Merle, se sont réunis au siège social en Assemblée Générale ordinaire.
Chaque actionnaire a été convoqué par lettre simple, datée du 06 juin 2006.

Le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société, convoqué, est représenté par Madame Elisabeth L'HERMITE.

Monsieur FACQUES, Directeur Financier, et Madame SERVOZ, Assistante de direction, assistent à la réunion.

siége social

Le Challenger
51, boulevard Vivier Merle
bp 3272
69403 Lyon cedex 03
tél. 04 72 13 21 31
fax 04 72 13 20 39

Madame Martine BOUVIER, membre du Comité d'Entreprise commun à l'UES, est également présente.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée, à leur entrée en séance, par les actionnaires présents, tant en leur nom personnel qu'en qualité de mandataire.

s.a. au capital de 20.320.224 euros
siren 333 977 445 - rcs Lyon
n° TVA intracommunautaire :
FR 44 333 977 445

L'assemblée procède à la composition de son bureau.

Monsieur Hervé LAURENT préside la réunion en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Jean-Jacques MATHIAS, représentant la CILL actionnaire détenant le plus grand nombre d'actions, et Monsieur Marc TIXIER, représentant la CFE-CGC, acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Viviane SERVOZ est désignée comme secrétaire de la séance.

La feuille de présence permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent 12.699.999 actions sur les 12.700.140 actions formant le capital social et ayant le droit de vote. En conséquence, l'Assemblée réunissant au moins le quart du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des actionnaires :

- une copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire
- une copie de la lettre de convocation envoyée au Commissaire aux Comptes accompagnée du récépissé postal
- la feuille de présence et les pouvoirs reçus
- un exemplaire des statuts de la Société

Il dépose également sur le bureau les documents suivants qui vont être soumis à l'Assemblée :

- les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2005
- le rapport de gestion du Conseil d'Administration
- le rapport général du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice
- le rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L225-38 et suivants du Code de Commerce
- le texte des résolutions

Le Président déclare que ces documents ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social quinze jours avant la date de la présente Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration
- Lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005 et quitus aux Administrateurs
- Affectation du résultat de l'exercice
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles
 L225-38 et suivants du Code de Commerce et approbation desdites conventions
- Renouvellement de mandats d'Administrateurs
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités
- Questions diverses

Puis, le Président donne lecture du rapport de gestion. Sur son invitation, le Directeur Général relate les principaux évènements intervenus au cours de l'exercice 2005 et présente les objectifs de construction de logements sociaux du Groupe à horizon 2008.

Lecture est ensuite donnée des rapports du Commissaire aux Comptes.

Enfin, la discussion est déclarée ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2005, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par un bénéfice de 4 049 004,16 euros.

L'Assemblée Générale, prend acte que les comptes de l'exercice 2005 ont été établis conformément aux nouvelles normes comptables concernant la comptabilisation des immobilisations par composants. De ce fait, la provision pour grosses réparations constituée antérieurement a été ramenée aux capitaux propres, les amortissements antérieurs ont été recalculés selon la méthode rétrospective, l'écart constaté ayant également été imputé sur les fonds propres. Elle prend acte des conséquences sur l'évolution du report à nouveau entre le 31/12/2004 et le 31/12/2005 qui se résume comme suit:

Report à nouveau au 31/12/2004	377.230,70 €
Impact changement de méthode	-427.215,42 €
Affectation du résultat 2004	230.801,09 €
Report à nouveau au 31/12/2005	180.816,37 €

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale donne, en conséquence, aux Administrateurs quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve et ratifie l'autorisation donnée par le conseil d'administration, à l'effet de passer ces conventions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 4 049 004,16 Euros de la manière suivante :

- Résultat de l'exercice	4.049.004,16 €
- Report à Nouveau au 31/12/2005	180.816,37 €
- Dotation autres Réserves	3.917.282,34 €
- Report à Nouveau après affectation du Résultat	312.538,19 €

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Le mandat d'Administrateur du GED arrivant à expiration, l'Assemblée Générale décide de le renouveler pour une durée de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à tenir dans l'année 2009 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2008.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Le mandat d'Administrateur de Monsieur Maurice CHOMEL de VARAGNES arrivant à expiration, l'Assemblée Générale décide de le renouveler pour une durée de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à tenir dans l'année 2009 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2008.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie extraite des présentes en vue d'effectuer toutes formalités.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 10 heures 15.

Certifié conforme

Claude JOUSSERANDOT
Directeur Général

